

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre d'absents : 02

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE DE CATEGORIE B

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie HUYGHE, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Valérie LYON, Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY pouvoir à Christine AUTENZIO, Frédérique WÜRCKLER pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON

Absents : Maxime LIEVIN, Vincent ZAKOSKI

Secrétaire de séance : Jean-Pierre EDELINE

En raison de la mutation du directeur des services techniques et de son remplacement par un agent dont la catégorie diffère, le poste de technicien principal de 1^{ère} classe de catégorie B n'a plus lieu d'être et doit être supprimé.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°49/2015 du 29 juin 2015, créant le poste de technicien principal de 1^{ère} classe de catégorie B ;

VU la délibération n°35/2024 du 15 mai 2024, modifiant le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 30 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de supprimer le poste de technicien principal de 1^{ère} classe de catégorie B ;

Entendu l'exposé de Madame AUTENZIO ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

VALIDE la suppression du poste de technicien principal de 1^{ère} classe de catégorie B

Accusé de réception en préfecture
01424-20240703-46-2024-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Crécy la Chapelle, le 03 juillet 2024.

Christine AUTENZIO

Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240703-46-2024-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception en préfecture : 08/07/2024